



Tutelle modification de tuteur, passer de tutelle à curatelle

Par kirikou69, le 07/01/2014 à 15:11

Bonjour

Mon frère est sous tutelle depuis 2010 pour 5 ans tuteur externe je voudrais savoir si en tant que sœur du majeur protégé. J'ai demandé d'être sa tutrice je passe à la cour d'appel prochainement.

Ma question est la suivante :

Vu que son état de santé va beaucoup mieux et que la mesure n'est plus adapté à son cas, peut on demander la curatelle simple mais en me nominant moi sa curatrice.

Et si l'on change de tuteur est ce que ça repart pour 5 ans ou l'on termine la mesure "les 2 ans qui restent".

Pareil pour si l'on modifie la tutelle par curatelle est ce qu'on repart pour 5 ans ou l'on remplace la mesure qui est en cours par la curatelle.

Merci pour votre réponse

C'est très gentil